Image not found or type unknown

Refus du télétravail a l'etranger

Par **alofer**, le **16/07/2019** à **12:07**

Bonjour,

Je suis cadre dans mon entreprise depuis un peu plus de 5 ans et je déménage en allemagne.

J'ai demandé à faire du télétravail depuis l'allemagne puisqu'un de mes collègue fait ca actuellement.

On m'a dit que l'entreprise ne souhaite plus que les employés fassent du télétravail de l'étranger pour des raisons fiscales et qu'il n'y aura plus d'accord de ce type.

Je suis actuellement enceinte et j'ai demandé s'il possible au vu du refus du télétravail de faire une rupture conventionnelle. Quelles indemnités puis je attendre? Dois je faire une demande officiel de télétravail pour que le refus soit écrit? quelles sont mes options?

Merci beaucoup de votre réponse et de votre éclairage.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés